Ligue Régionale d'Escrime
OCCITANIE
Pyrénées- Méditerranée

PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE
VIDEO CONFERENCE du 17 Septembre 2026

Le Comité Directeur de la Ligue Régionale d'Escrime Occitanie s'est réuni en visioconférence le jeudi 17 Septembre 2026 en présence de Monsieur Jean-Christian CARRIE, Président de la LREO.

Membres du Comité Directeur présents :

BACCOU Patricia (Villeneuve T) – CHARLET Marc (Bureau Ligue) – LAQUERBE Fabrice (Villefranche de R) - LE SAUX Catherine (bureau LREO) – MALHAUTIER Samuel (Alès) – MALHOMME Florian (Auch ECA) - MORENO Fabien (Villefranche de R) – PALPACUER Daniel (TUC) - PONTONNIER Jérémie (Castelnau LL) – VALIERE Gilbert (Onet le Château) – DELAUNAY Fabienne (Limoux) – TOULOTTE Jean-Luc (CD31/TAC)

Participants hors Comité Directeur : CARRIER Mahali (CTS) / Me CHAMPAIN (ATR)

Excusés : Dr Dominique HORNUS DRAGNE / Bruno HUMBERT / TOUYA Anne Lise

ORDRE DU JOUR :

- Point 1 : Approbation PV du Comité Directeur du 05/02/2026
- Point 2 : Règlement sportif régional 2026/2027
- Point 3 : Création d'une commission

Le président ouvre la séance en remerciant les membres présents et précise que désormais sauf cas exceptionnel seuls les membres élus du comité directeur et les présidents de comités départementaux qui en sont membres de droit seront conviés à ses réunions.

Le président précise également que le point n°3 de l'ordre du jour sera traité avant le point n°2 ce dernier étant susceptible de générer le plus d'interrogations.

1/ Approbation du PV du Comité Directeur du 5 Février 2026

Le PV est adopté à l'unanimité.

Le Président souhaite suivre avec le point 3, afin de finir la réunion avec le Règlement Sportif 2026/2027.

3/ Création d'une commission

Le président expose qu'à la suite de la délégation ministérielle de la pratique para-escrime à la Fédération Française d'Escrime il lui a semblé utile de créer une commission para-escrime pour mettre en place une organisation à l'échelle de la région et prendre en compte les attentes des membres concernés. Il précise également que dans la situation actuelle les moyens seront forcément limités.

La ligue a fait appel à candidatures pour la constitution de la Commission Régionale Para-Escrime et a reçu 7 candidatures.

Le président énumère la liste des candidats et propose aux membres du comité directeur d'accepter l'ensemble de ces candidatures.
La proposition est acceptée à l'unanimité.

Sont donc élus :

- Nathalie BELPAUME (Bouillargues)
- Xavier DERE NEEL (Castelnaudary)
- Mattéo DERE NEEL (Castelnaudary)
- Arnaud DE PALMAS (Lavaur)
- Marc GUEROULT (TUC)
- Clément LAFFITTE (Auch PMG)
- Damein TRAVESSET (Muret)

2/ Règlement Sport Régional 2026/2027

Le Président donne la parole à Maître Magali CARRIER pour présenter le règlement sportif 2026-2027.

Le règlement sportif a été établi avec en tenant compte des souhaits des Commissions d'Armes. Il est à noter une grosse évolution au niveau de l'arbitrage.

Magali CARRIER développe le règlement point par point en s'attardant sur les points ayant occasionnés des modifications sensibles, notamment les règles de sélection pour les équipes régionales de la fête des jeunes, l'évolution du règlement médical en particulier pour la catégorie vétéran et la mise en place des séries dans le classement national.

Sabre Senior : p3 pour permettre aux tireurs d'obtenir des points pour le classement national, des épreuves seront prise en compte, soit 4 Tournois Régionaux comptant pour le classement national
Sabre Laser : 2 TR + 2 CO (1 TR à Albi le 7 Novembre, 2 CO à Toulouse 5 et 14 Décembre, 1 pour le combat créatif et l'autre pour le combat sportif)

Sélection FDJ : p5 point 1 – reformulation avec la précision suivante « participation aux stages de Ligue »

Vétéran : changement de formule

Médical : Surveillance allégée au niveau régional jusqu'à 15 pistes (voir extrait du règlement sportif fédéral)

Arbitrage : Formation régionale en évolution avec une formation théorique fédérale dématérialisée en e-learning et le passage du QCM sur le MOOC de la FFE. Entrée en formation à l'issu de la réussite du QCM avec l'évaluation pratique sur compétition et la participation aux stages de Ligue. Un examen final validera la formation complète des candidats.

EIC : plus de date buttoir pour les Equipes Inter Club, mais les conditions à respecter restent inchangées

Qualification Equipe en N3 Senior : Interdiction pour une équipe de participer aux Championnats de France National 3 si l'un de ses membres a tiré avec une équipe en National 1 ou 2

Maître Carrier répond point par point aux questions posées à l'issue de sa présentation.
Le règlement sportif est ensuite mis au vote et adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé une discussion informelle s'engage ou chacun fait part de ses expériences et d'où se dégage le ressentiment d'une dégradation des comportements de bord de piste notamment vis-à-vis des arbitres.

Le président s'engage à envoyer un courrier à l'ensemble des organisateurs de compétitions régionales leur rappelant l'importance du respect dû au corps arbitral, ainsi que le respect de la charte éthique et citoyenneté de la fédération française d'Escrime.

Le Président clôt la séance à l'issue de cette discussion.

Jean-Christian CARRIE

Président de la LREO

